



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D5 - Projet de réseau de chaleur – Implantation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté

Date de convocation : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 3

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20230928-
2023_09_D5-DE
AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023
Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

D5 - Projet de réseau de chaleur - Implantation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Dans le cadre sa politique d'aménagement et de développement durables, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a mandaté le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) pour étudier les opportunités de création d'un réseau de chaleur sur son territoire.

Cette étude a permis d'identifier le quartier Ouest de la Ville comme étant le secteur le plus adapté à la mise en œuvre d'un tel projet.

Il regroupe en effet plusieurs équipements publics présentant d'importants besoins de chauffage :

- Centre Hospitalier ;
- EHPAD Val de Boutonne ;
- Stade municipal ;
- Collège Georges TEXIER ;
- Lycée Louis AUDOUIN-DUBREUIL ;
- Résidence Carol ;
- Gymnase du Coi.



En outre, la Commune dispose d'une emprise foncière à même d'accueillir les installations de la chaufferie centrale, sur la parcelle cadastrée section AR n° 211, entre le terrain de BMX et la résidence Carol.



L'analyse des besoins de chauffage montre qu'il est nécessaire de prévoir l'installation d'une chaufferie semi-enterrée d'une capacité de 4 572 kW. Celle-ci serait équipée d'une chaudière à bois déchiqueté d'une puissance de 2 286 kW et d'une chaudière d'appoint gaz de même puissance.

Le réseau de distribution, d'une longueur de 1 250 m, serait enfoui en-dehors des voies publiques, à l'exception de quelques traversées de chaussée ponctuelles.

Il aboutirait à 6 sous-stations qui assureraient l'interface entre le réseau et le système interne de distribution de chaleur de chaque site (le Centre Hospitalier et l'EHPAD étant alimentés par la même sous-station).

L'étude du CRER montre qu'en prenant en compte l'ensemble des sites pressentis, la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière automatique à bois déchiqueté générera une diminution de près d'un million de kWh par an de leurs consommations d'énergie. Elle entrainera également une diminution des émissions de CO2 de ces équipements de 1 400 tonnes par an.

Enfin, la création de ce réseau de chaleur permettra à ces utilisateurs de faire une économie annuelle globale estimée à 136 353 €.

Selon l'étude du CRER, en première approche, le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 4 369 937 € TTC décomposé comme suit :

Lot	Montant HT	Montant TTC
Prestations intellectuelles (14 % du montant des travaux)	416 514 €	499 817 €
Gros Œuvre	667 600 €	801 120 €
VRD et accès	350 000 €	420 000 €
Process bois	1 460 000 €	1 752 000 €
Réseau de distribution des calories	687 500 €	825 000 €
Raccordement, sous-stations et comptage d'énergie	60 000 €	72 000 €
	3 641 614 €	4 369 937 €

En cas de réalisation du projet, le réseau de chaleur serait géré comme un service public industriel et commercial suivi dans un budget annexe. L'utilisation de ce service serait facturée aux usagers.

Pour engager le projet et poursuivre les études nécessaires à sa réalisation, il convient de prendre une décision de principe par laquelle la Ville de Saint-Jean-d'Angély affirme sa volonté de le mettre en œuvre.

Cette délibération permettra à Mme la Maire de procéder aux démarches nécessaires pour inscrire ce projet auprès du Fonds Chaleur de l'ADEME et ainsi ouvrir la possibilité d'obtenir des subventions pour les dépenses engagées par la suite dans ce cadre.

Les études préalables peuvent être subventionnées à hauteur de 70 % par le Fonds chaleur de l'ADEME.

Le volet opérationnel du projet pourra également bénéficier du soutien du Fonds chaleur.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- décider du principe de la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière automatique à bois déchiqueté comme décrit ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230928-
2023_09_D5-DE

AR Sous-préfecture le **29 SEP. 2023**

Publication dématérialisée le **29 SEP. 2023**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.